



## AVIS DE DÉROGATION MINEURE

### **105, chemin du Sud-de-la-Rivière à Rivière-Ouelle**

**Avis PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Rivière-Ouelle,

#### **QUE :**

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 novembre 2013, à 20 heures, à la salle du conseil située au 108 rue de l'Église, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Le propriétaire demande une dérogation mineure afin de pouvoir agrandir son étable qui ne respecte pas la marge de recul avant de 8 mètres selon l'article 5.5.2.1 du règlement de zonage. L'étable actuel se situe à 6.34 mètres de l'emprise du chemin mais possède déjà un droit acquis. L'agrandissement amènera l'étable à 2.64 mètres de l'emprise du chemin. Le propriétaire veut éviter de faire un angle dans sa construction.

Dans le cas où le conseil décidait d'accorder la dérogation mineure demandée, elle sera réputée conforme au règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance ordinaire du conseil municipal.

DONNÉ à Rivière-Ouelle, ce 21 octobre 2013.

---

Adam Ménard  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Municipalité de Rivière-Ouelle